



CIRCULAIRE N° 1970 7SEPMBPE/DGD/DU 05 NOV. 2018

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Réorganisation des services

Réf : Circulaire n° 1888/SEPMBPE/DGD du 28/12/2017

En vue de rationaliser et de renforcer le suivi et le contrôle des déclarations en détail des produits pétroliers, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que le Bureau Annexe GESTOCI de BOUAKE et le Bureau Annexe GESTOCI de YAMOISSOUKRO sont désormais rattachés à la Direction des Régimes Economiques, Sous-Direction du Pétrole et des Zones Franches.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Le Directeur Général



Col. MALDA Pierre A.

AMPLIATIONS :

- SEPMBPE/CAB
- GPP
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- FEDERMAR
- PAA
- PASP
- OIC
- Webb Fontaine CI
- Chbre de Cce et d'Industrie de CI
- Chbre de Cce et d'Industrie Française
- Chbre de Cce et d'Industrie Libanaise
- Chbre de Cce et d'Industrie Européenne
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicat des Transitaires
- Toutes Directions Douanes